
VIOLENCES et CITOYENNETÉ
à l'École Primaire
(en 2021)

Georges Fotinos

Fédération des DDEN

Vitruvian-Consulting

SOMMAIRE

1-POURQUOI ET COMMENT CETTE ÉTUDE

Contexte, objectifs, questionnaire

2-RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Caractéristiques des écoles

Caractéristiques des directrices-directeurs

3 -VIOLENCES « FAITS ÉTABLISSEMENT »

Nature, fréquence

Catégories d'école

4 – VICTIMATION DES DIRECTRICES-DIRECTEURS

Nature, fréquence

Auteurs, catégories d'école

5- SENTIMENT DE SÉCURITÉ

Dans l'école

Aux abords de l'école

6 -DIFFÉRENDS AVEC LES PARENTS

Nature, Fréquence

Différends spécifiques (motifs convictions religieuses)

7 - POLITIQUE DE GESTION DES VIOLENCES PAR LES ÉCOLES

(mesures, fréquence, efficacité)

Mesures disciplinaires

Mesures prévention/remédiation :

(Internes à l'école/ structures EN externes/Partenariats)

8 -CITOYENNETÉ RÉPUBLICAINE À L'ÉCOLE

Enseignement Moral et Civique

Respect des principes républicains de l'école par les parents d'élèves

Respect du principe d'égalité Filles-Garçons

Respect du principe de fraternité/solidarité

Respect du principe de laïcité

9-QUELQUES DETERMINANTS CONTEXTUELS DES VIOLENCES À L'ÉCOLE

Catégories d'établissement

Respect par les parents du principe de laïcité de l'École

10 -SYNTHÈSE-CONCLUSION

◆ ANNEXES

→Bibliographie restreinte

→Articles du CODE de l'ÉDUCATION portant sur la nomination par le DASEN et les missions officielles du délégué départemental de l'éducation.

1 - POURQUOI ET COMMENT ?

Voilà plus d'un an que l'École Primaire (Maternelle et Élémentaire) s'adapte régulièrement aux différents plans sanitaires mis en œuvre pour lutter contre la pandémie provoquée par la Covid-19. Adaptations qui doivent tenir compte des particularités locales ainsi que des impacts de cette crise sur les acteurs, usagers et partenaires de l'école.

De plusieurs sources ressortent des informations différentes, si ce n'est parfois contradictoires, sur trois domaines qui nous semblent être au cœur de la problématique de la réussite pour tous les élèves et de l'efficacité de l'école.

Il s'agit de la qualité du climat scolaire, la fréquence et la nature des violences dans l'école, l'importance de la pratique scolaire et périscolaire des valeurs citoyennes et la reconnaissance de leur légitimité auprès des familles.

Face à cette situation et aux dangers que représente le manque d'informations fiables et nationales sur ce sujet, la Fédération des DDEN (voir annexe) - avec le soutien de l'Accord-cadre CASDEN/MEN - consciente de ses responsabilités institutionnelles- a souhaité faire le point sur ces différents éléments cruciaux pour l'avenir de notre école.

À cette fin a été confié à Georges Fotinos* le soin de mener une étude qui vise à établir :

- l'importance du phénomène des violences dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires notamment celui des atteintes à la laïcité
- la qualité des victimes (élèves, directeurs, enseignants) et des agresseurs (élèves, familles, intrus)
- les politiques de prévention, sanctions, remédiation mises en œuvre sur le plan local et territorial
- un tableau des pratiques des valeurs citoyennes et républicaines des acteurs et usagers de l'école.

La logistique numérique et le traitement statistique sont assurés par Vitruvian Consulting.

* **Georges. Fotinos** : auteur d'un des premiers rapports ministériels sur le sujet « Violences à l'école » en tant que chargé d'Inspection Générale, diplômé de l'Institut des Hautes Études de Sécurité Intérieure, et auteur de plusieurs recherches sur la violence et le climat scolaire (voir annexe).

POUR CE FAIRE

Afin de saisir dans son ampleur ce sujet souvent tu, méconnu, occulté, reposant essentiellement sur de rares témoignages individuels - la plupart du temps fortement médiatisés - et connaître objectivement ses composants et les politiques des écoles pour gérer, prévenir et remédier à ce fléau, nous avons conçu le questionnaire qui suit.

Questionnaire construit à partir de rencontres de terrain avec des directeurs d'école, de rapports d'échanges d'un panel de DDEN avec (leurs)les directeurs, de la connaissance professionnelle de l'auteur de l'étude, ainsi qu'avec des responsables de notre système éducatif concernés (de) par ce sujet.

Ces diverses sources d'information alliant études de cas, description de dispositifs, statistiques locales, notes d'ambiance, prises de position, partenariats ont conduit à l'élaboration d'un questionnaire proche de la réalité de ce sujet en 2021.

7 domaines composent ce questionnaire de 52 questions :

- ✓ Caractéristiques des écoles et des directeurs
- ✓ Violences « Faits Établissement »
- ✓ Victimation des directeurs
- ✓ Différends avec les parents d'élèves
- ✓ Mesures disciplinaires
- ✓ Mesures Préventives et de Remédiation
- ✓ Citoyenneté École/Citoyenneté Familles

À noter que ce questionnaire introduit des interrogations très rarement rencontrées dans les travaux concernant ce sujet ;

- la connaissance des « faits établissement »
- la fréquence du recours par les écoles aux différents dispositifs mis en place par l'administration de l'EN et aux partenaires concernés
- l'appréciation de l'efficacité de ce recours par les intéressés.
- la connaissance de l'enseignement Moral et Civique et des compétences/habilités sociales
- le respect des valeurs républicaines de l'école par les parents d'élèves.

2 – RÉSULTATS GÉNÉRAUX

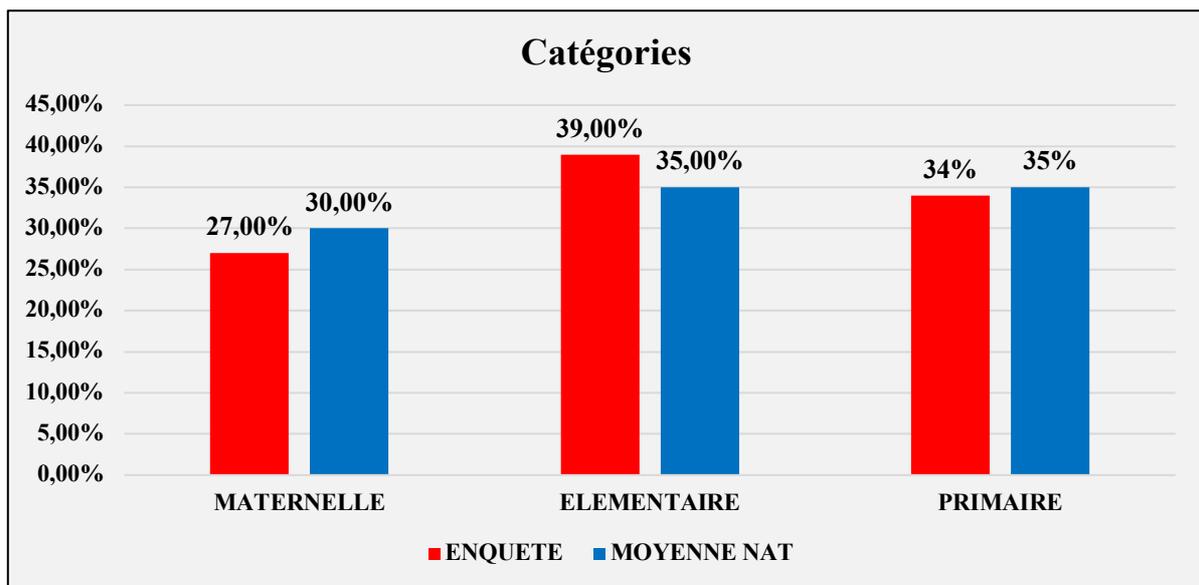
3 014 réponses reçues
2 953 réponses retenues
2 953 Écoles-Directrices/Directeurs
22 120 Enseignant(e)s – 438 439 Élèves

Ces résultats remarquables par leur nombre et la diversité des origines géographiques (tous les départements sont représentés) sont à mettre au crédit des quelques 3000 délégués départementaux qui patients, tenaces, convaincus de l'importance de cette enquête pour l'avenir de l'École Publique mais aussi pour l'affermissement des missions institutionnelles du DDEN, ont sensibilisé les directeurs d'école et les ont amenés - dans une période pourtant très chargée et stressante – à renseigner un questionnaire riche, complexe et d'une longueur inusitée.

Ces chiffres – voir les tableaux comparatifs qui suivent - nous permettent de considérer cet échantillon comme représentatif de la population nationale de directeurs d'école.

A noter le taux de réponse des écoles pour les départements : Hérault : 56% Cher : 44%, Ain : 36%, Bouches-du-Rhône : 32%, Nièvre : 26%, Val-de-Marne : 24%, Pyrénées-Orientales : 23%, Vendée : 23%, Morbihan : 20%, Allier : 19%, Indre-et-Loire : 19%, Haute-Marne : 19%, Eure : 18%.

CARACTERISTIQUES DES ECOLES

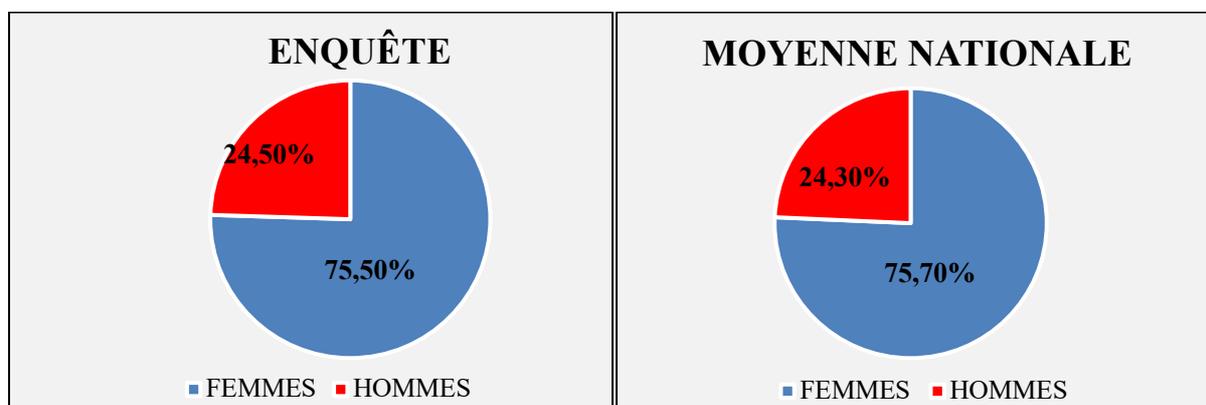


	REP / REP +	HORS REP / REP +
ENQUÊTE	17,5 %	82,5 %
MOYENNE NATIONALE	20,5 %	79,5 %

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR ÉCOLE

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE	PRIMAIRE
ENQUÊTE	109	181	149
MOYENNE NATIONALE	102	155	129

CARACTERISTIQUES DES DIRECTRICES-DIRECTEURS



MOYENNE AGE

	FEMMES	HOMMES
ENQUÊTE	47 ans	45 ans
MOYENNE NATIONALE	50 ans	48ans

3 - VIOLENCES « FAITS ETABLISSEMENT »

Depuis l'année scolaire 2016-2017 toutes les infractions et tous les incidents survenant à l'école (qu'ils concernent aussi bien les élèves que les adultes) doivent être signalés par cette application ministérielle. Les faits sont répertoriés en 4 catégories : Atteintes aux valeurs de la République - Atteintes aux personnes - Atteintes à la sécurité, au climat de l'école - Atteintes aux biens avec 3 niveaux de gravité : faits préoccupants mais ne nécessitant pas de transmission (enregistrés par l'école), faits graves, faits extrêmement graves (niveau 3).

	Maternelle	Élémentaire	Primaire	Moyenne *
Verbales	144	417	256	290
Physiques	80	108	146	113
Harcèlement	26	39	40	36
Vols	27	36	26	30
Cyber violence	9	20	14	15
Atteintes/laïcité	26	12	11	16

* Moyenne rapportée à 10.000 élèves

Attention : les résultats indiqués doivent être appréciés avec une certaine prudence due au biais méthodologique que les élèves récidivistes mais aussi les multi-agressions sont comptabilisés plusieurs fois, que dans cet ensemble sont comprises les agressions commises par d'autres auteurs que les élèves et, in fine, que sont comptabilisés les « faits préoccupants non transmis à l'administration mais répertoriés et gardés par l'école ».

De ce tableau ressortent trois informations :

L'importance des agressions au niveau de l'école élémentaire

Le volume général des agressions physiques plus marqué pour l'école primaire

La présence émergente de la cyber violence et des atteintes à la laïcité.

À noter que pour l'école maternelle, la fréquence de ces agressions est moindre exceptée pour les atteintes à la laïcité (2 fois plus qu'à l'école élémentaire et primaire).

4 - VICTIMATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS

Au cours de l'année 2020-2021 avez-vous été :

	Maternelle	Élémentaire	Primaire	Moyenne
Insultés	43%	47%	40%	44%
Bousculés	8%	10%	7%	8%
Harcelés	15%	18%	17%	17%
Frappés	5%	5%	5%	5%
Ostracisme	16%	12%	15%	15%

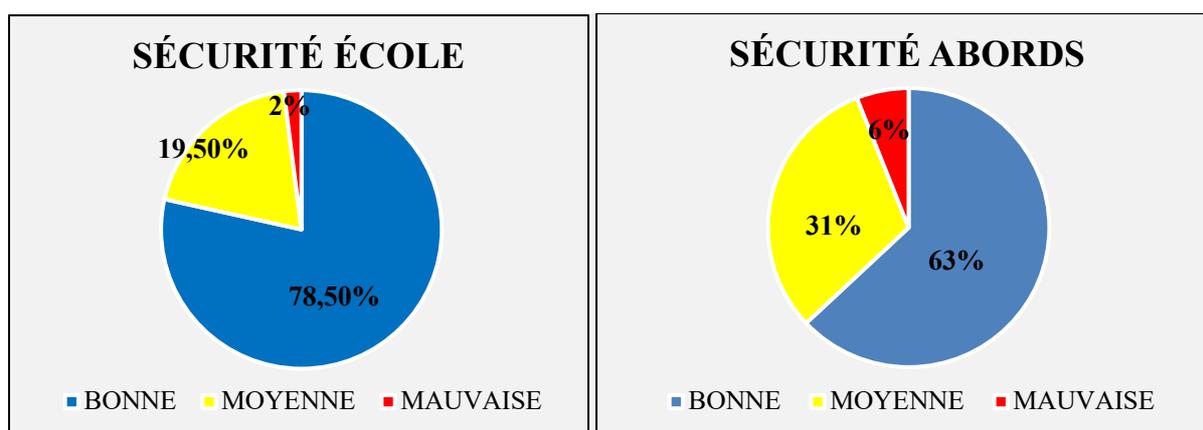
LES AUTEURS

Ces tableaux indiquent en priorité que les agressions subies par les directeurs ne sont pas fortement liées au lieu d'exercice. On note dans l'ordre la forte prééminence des insultes (auteurs : en très grande majorité les parents) suivie du harcèlement (auteurs majoritaires : parents et enseignants).

À noter que pour les 5% de directrices et directeurs « frappés », les auteurs sont en majorité les élèves puis viennent ensuite les parents.

Soulignons enfin au regard (de ses) des conséquences tant pour la personne que pour le bon fonctionnement de l'école, un taux « d'ostracisme » inquiétant : 15%.

5- SENTIMENT DE SÉCURITÉ



La lecture de ces graphiques indique que 8 écoles sur 10 se sentent en bonne sécurité, nombre ramené à 6 pour la sécurité aux abords. Soulignons ici toutefois que pour 1 école sur 5, le sentiment de sécurité dans l'école est moyen ou mauvais et pour 4 écoles sur 10 la sécurité des abords de l'école est moyenne ou mauvaise.

6 - DIFFERENDS AVEC LES PARENTS

Toutes les études, notamment celles de l'auteur, montrent que (les relations) les qualités relationnelles de l'école avec les parents ont une nette influence sur le climat de l'école, son fonctionnement, le comportement des élèves mais aussi sur celui des adultes (de) œuvrant dans l'école. D'où l'importance de connaître cette situation lorsqu'est abordé le problème des violences en milieu scolaire.

Pour l'année 2020-2021, 47% des Directeurs indiquent une augmentation de ces différends (6 % une diminution et 47% une stabilité).

ORIGINES DES DIFFERENDS	Importance (rang)
Punitions-Sanctions	2
Maltraitance entre élèves	1
Résultats et difficultés scolaires	4
Déroulement de la scolarité	3

Au regard de la teneur de nos échanges de terrain, non seulement avec des directeurs mais aussi avec des responsables pédagogiques et administratifs de l'école, un domaine de différends encore à « bas bruit » a retenu notre attention : le respect des valeurs républicaines de l'école par les familles. Intérêt confirmé et validé par la lecture du rapport de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche : « L'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires dans l'enseignement public-état des lieux, avancée et perspectives » novembre 2019. Ce rapport signale « de nombreuses académies font état d'accroissement d'atteintes au principe de laïcité dans le 1^{er} degré. Ces dernières ont souvent pour auteurs les parents d'élèves qui remettent en cause, au nom de leurs convictions religieuses, la légitimité de certains enseignements, voire de certains choix pédagogiques ».

Face à ce constat et compte tenu de l'objet (et de la méthode) de cette étude, nous avons souhaité connaître par l'approche des différends portant sur des motifs et/ou convictions religieuses, le pourcentage d'écoles touchées par ce phénomène ainsi que leurs fréquences. Pour ce faire nous avons posé deux questions. :

« Avez-vous eu des différends avec les familles concernant la légitimité de certains enseignements et de choix pédagogiques (motifs tenant à des convictions religieuses) ? »

JAMAIS : 65,5% 1 à 2 FOIS : 28% 3 à 4 FOIS : 4% 5 FOIS et + : 2,5%

« Avez-vous eu des différends sur l'aménagement du service public temps scolaire/périscolaire (motifs tenant à des prescriptions religieuses)? »

JAMAIS : 65% 1 à 2 FOIS : 25% 3 à 4FOIS : 5% 5 FOIS et +: 5%

Il ressort du questionnaire une première information importante : dans **1 école sur 3**, les directeurs ont eu à gérer l'un et/ou l'autre de ces différends liés à la remise en cause des pratiques de laïcité.

Soulignons ici le caractère très préoccupant pour la stabilité et le développement de l'École Publique et Républicaine, de la remise en cause des programmes d'enseignement et de la liberté pédagogique.

7-POLITIQUES DE GESTION DES VIOLENCES PAR ÉCOLES

MESURES DISCIPLINAIRES

Les directeurs et les enseignants ont à leur disposition une gamme d'outils et de dispositifs pour sanctionner les élèves. Notre objectif était de connaître ceux qu'ils utilisent le plus fréquemment et ceux qu'ils jugent les plus efficaces. Une donnée méconnue.

NATURE	% ÉCOLES	EFFICACITÉ (rang)
Convocation parents	94%	1
Isolement sous surveillance	80%	5
Privation droit (circuler, récréation)	79%	4
Exclusion dans une autre classe	78%	2
Sortie temporaire de la classe	47%	6
Travail d'Intérêt Général	46%	3
Autres : Retrait provisoire de l'école Exclusion dans une autre école Retenue...	12%	7

De la lecture de ce tableau, il ressort que :

- la grande majorité des écoles (8 à 9 sur 10) privilégie le recours aux parents, l'isolement, la privation de droit et l'exclusion dans une autre classe.
- la moitié des écoles utilise la sortie temporaire de la classe et le travail d'intérêt général.
- 12% des écoles pratiquent d'autres mesures : retrait provisoire de l'école, exclusion dans une autre école, retenue...

À remarquer que pour les directrices/directeurs, la plus efficace des actions est la convocation des parents suivie de l'exclusion dans une autre classe et du travail d'intérêt général.

MESURES PRÉVENTION-REMÉDIATION

1. Internes à l'école

NATURE	% ÉCOLE	EFFICACITÉ (Rang)
Ceinture ou clés de comportement (ou même démarche)	67%	1
Conseil d'école	61%	6
Programme de développement habiletés sociales	56%	2
Conseils d'élèves	56%	4
Élèves médiateurs	50%	3
Ateliers droits et devoirs	41%	5

Plusieurs enseignements ressortent de cette présentation :

Les pourcentages indiqués montrent que ces mesures de prévention-remédiation sont loin de concerner toutes les écoles.

Parmi ces mesures, sont privilégiés les ceintures ou clés de comportement ainsi que le conseil d'école.

L'action pédagogique et éducative à travers le développement des habiletés sociales est bien présente dans 6 écoles/10 et dans les ateliers « Droits et Devoirs » 4 écoles/10.

La responsabilisation des élèves comme acteurs de prévention via le conseil d'élèves et la mission d'élèves médiateurs est mise en œuvre dans plus d'une 1 école sur 2.

2. Structures Éducation nationale externes à l'école

NATURE	%ÉCOLE	EFFICACITÉ (rang)
Psychologue scolaire	95%	1
Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en difficulté (RASED)	83%	2
Inspecteur de l'Éducation nationale (IEN)	83%	3
Personnels médico-social EN	64%	4
Pôle de circonscription	48%	5
Commission de circonscription de suivi du parcours scolaire (CCSPS)	25%	6
Médiateur violence EN	15%	7
Équipe académique Valeurs de la République	7%	8

Au regard de ces classements tant par le % d'écoles ayant recours à ces structures et métiers que celui de leur efficacité, il est patent que c'est le recours aux psychologues scolaires qui est le plus fréquent et le plus apprécié suivi du recours au RASED et à l'IEN. À noter que les classements du médiateur violence et de l'EA-VDR reposent en bonne partie sur leur petit nombre et leur faible implantation.

À noter bien qu'absente de ce tableau parce que dédiée au secondaire et intervenant très rarement dans les situations de traitement individuel, l'Équipe Mobile de Sécurité Académique offre des compétences pluridisciplinaires mobilisables pour le 1^{er} degré.

3. Partenariats

NATURE	% ÉCOLE	EFFICACITÉ (rang)
Parents d'élèves	91%	2
Centre médico psycho pédagogique (CMPP)	67%	5
Commune	62%	3
Aide Sociale à l'Enfance	35%	4
Référent Police	35%	1
Référent Justice	7%	6

Il apparaît nettement que la très grande majorité des écoles (9 sur 10) associe les parents pour la mise en œuvre des actions de prévention/remédiation partenariat suivi de celui avec les CMPP et la commune (respectivement 7 écoles sur 10 et 6 écoles sur 10).

Le classement de l'efficacité de ces partenariats place au 1^{er} rang -loin devant les autres- le référent Police suivi du partenariat avec les Parents et avec la Commune.

8 - CITOYENNETÉ RÉPUBLICAINE À L'ÉCOLE

L'objectif poursuivi ici est d'approcher l'importance accordée à ce domaine d'un côté par les enseignants et de l'autre par les familles.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

	OUI	NON
Enseignement régulier de l'EMC (cycle 2 et 3)	94%	6%
Parcours citoyen transposition de l'EMC (cycle 1)	62%	38%

Charte de laïcité présentée et expliquée aux élèves	75%	25%
Charte de laïcité présentée et expliquée aux parents	59%	41%

Si l'enseignement de l'EMC est (presque) partout présent dans les écoles élémentaires, sa transposition à l'école maternelle ne touche que 6 écoles sur 10.

Signalons ici le fait que la Charte de laïcité -affiche obligatoire pour toutes les écoles- n'est ni présentée et expliquée à 25% d'élèves ni présentée et expliquée à 41% des parents.

Respect des principes républicains par les parents d'élèves de l'école

(pourcentage : faible 0-20%, élevé 81-100%)

(Questionnaire : Une seule réponse par ligne)

PRINCIPES	0-20%	21-50%	51-80%	81-100%
Égalité Filles-Garçons	3%	20,5%	48,5 %	28%
Fraternité-Solidarité	2,5%	22,5%	55%	20%
Laïcité	2,5%	15%	41%	41,5%

Plusieurs informations importantes **se dégagent** de ce questionnement inédit :

Respect du principe d'égalité Filles-Garçons par :

Presque la totalité des parents : 3 écoles sur 10

La moitié et moins des parents : 2 écoles sur 10

À noter que dans 3% des écoles, seuls 0-20% des parents respectent ce principe.

Respect du principe de fraternité/solidarité

Presque la totalité des parents : 2 écoles sur 10

La moitié et moins de parents : 2/3 écoles sur 10

À noter que dans 2% des écoles seuls 0-20% des parents respectent ce principe

Respect du principe de laïcité

Presque la totalité des parents : 4 écoles sur 10

La moitié et moins de parents : 2 écoles sur 10

À noter que dans 2,5% des écoles, seuls 0-20% des parents respectent ce principe.

9 - QUELQUES DÉTERMINANTS CONTEXTUELS ET PERSONNELS

Au regard de ces résultats généraux surprenants et inédits mettant en évidence l'importance du phénomène « Violences et citoyenneté à l'école primaire en 2021 », il nous est apparu nécessaire - dans le but de produire des informations au plus près de la spécificité des écoles - de rapporter les plus marquants aux différentes catégories de lieux d'exercice mais aussi pour certaines à des caractéristiques personnelles, ainsi qu'à la proportion de parents de l'école respectant le principe républicain de laïcité de l'école.

Résultats selon lieux d'exercice :

Violences

« Faits Établissements » (moyenne pour 10.000élèves)

	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
Verbales	327	195	213
Physiques	130	102	52

Sécurité à l'école

	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
Bonne	81%	66%	55%
Moyenne	18%	30%	35%
Mauvaise	1%	4%	10%

Plusieurs informations importantes résultent de ces tableaux :

Bien que les écoles Rep et Rep+ ne concernent que 17,5% de notre échantillon, elles totalisent : 55% des agressions verbales et 54% des agressions physiques.

Le sentiment de sécurité dans les écoles est lié très fortement à cette catégorisation

À noter une nette différence entre les écoles situées en Rep et en Rep+ (11 points d'écart sur la qualité « bonne » au bénéfice des premières).

Différends avec les parents

Sur les contenus et pratiques pédagogiques (hors motifs religieux)

	Maternelle	Élémentaire	Primaire
Oui	38%	54%	56%

	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
Oui	52%	44%	46%

Résultats qui montrent que ce type de différend se retrouve dans toutes les écoles et plus particulièrement dans les écoles primaires et celles situées hors Éducation Prioritaire.

Violences envers les Directrices-Directeurs

	Maternelle	Élémentaire	Primaire
Augmentation	30%	33%	29%
Diminution	4%	5%	5%
Stable	66%	62%	66%

	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
Augmentation	33%	25%	27%
Diminution	4%	11%	10%
Stable	63%	64%	63%

À souligner : cette tendance qui marque une forte augmentation de la victimation de ce personnel, n'est pas liée aux catégories d'école mais plutôt au clivage associé à leur appartenance ou pas à l'Éducation Prioritaire.

À noter sur ce domaine le caractère différencié selon le genre.

	Femme	Homme
Augmentation	33%	24%
Diminution	5%	5%
Stable	62%	71%

Parents d'élèves respectant le principe de laïcité de l'école

	Maternelle	Élémentaire	Primaire
0-50%	24%	18%	13%
81-100%	32%	39%	51%

% de parents	Hors Rep/Rep+	Rep	Rep+
0-50%	13%	39%	51%
81-100%	45%	19%	15%

De l'analyse de ces résultats, il apparaît que le pourcentage de parents respectant ce principe est le plus faible dans les écoles maternelles alors qu'il est le plus fort dans les écoles primaires.

C'est dans les écoles Rep+ que le pourcentage des parents respectant ce principe est le plus faible et dans les écoles hors Rep/Rep+ que ce pourcentage est le plus fort.

À noter que les violences verbales envers les directrices-directeurs sont moins nombreuses et en moindre augmentation dans les écoles où le pourcentage de parents respectant ce principe est le plus important.

10-SYNTHÈSE

Au regard des résultats obtenus (nombre et qualité) grâce à l'engagement tenace et persuasif des délégués départementaux de l'Éducation nationale et aux plus de 3000 directrices et directeurs répondants, convaincus de l'importance du sujet abordé pour l'amélioration de leur vie quotidienne à l'école et de son fonctionnement, nous sommes désormais en mesure d'apporter des réponses aux questions posées en introduction.

◆ Le 1^{er} point, particulièrement délicat, parce que peu étudié tant par l'Institution Éducation nationale que par les chercheurs, est l'appréciation du degré et des formes de violences existant actuellement dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Étude qui repose (voir méthodologie) sur les « Faits Établissements » signalés par les directrices-directeurs à l'administration et qui concernent toutes les infractions et incidents commis dans l'école (élèves et adultes).

De notre approche prudente, il ressort que la violence est bien présente dans toutes nos écoles d'abord sous une forme verbale, puis physique mais aussi que de nouvelles formes comme la cyberviolence et les atteintes à la laïcité apparaissent. Soulignons que cette dernière atteinte touche plus l'école maternelle. À noter aussi que la violence est plus fréquente dans les écoles Rep/Rep+ et que le sentiment de sécurité dans ces écoles et à leurs abords est plus faible.

Autre élément confirmant et renforçant ce constat est l'importance de la victimation des directrices et directeurs d'école (Violences dont les auteurs sont en très grande majorité les parents) ainsi que l'augmentation des différends constatée par 47% des directrices-directeurs. Les différends portant sur les contenus et pratiques pédagogiques sont plus fréquents dans les écoles hors éducation prioritaire.

Fait émergent et particulièrement inquiétant : l'importance des différends concernant l'organisation du temps scolaire/périscolaire et la légitimité des enseignements et des choix pédagogiques ayant pour motifs des prescriptions ou convictions religieuses. Faits qui concernent pour chacun des motifs près de 35% des écoles.

◆ Le second point était de mieux connaître d'une part les diverses actions de lutte contre la violence menées par les écoles et d'autre part leur fréquence et leur efficacité. Sujet sur lequel nous ne disposions que peu d'informations si ce n'est par des témoignages, des études de cas et quelques enquêtes locales.

Pour ce faire nous avons questionné les directrices et directeurs sur l'utilisation du très large éventail des dispositifs institutionnels et partenariaux destinés à prendre en compte l'ensemble des manifestations des violences pouvant survenir dans les écoles, tant sur le plan de la prévention/remédiation que sur celui de la sanction.

Sur le plan des mesures disciplinaires, elles/ils considèrent que la mesure la plus efficace est « la convocation des parents » suivie de « l'exclusion dans une autre classe » et du « travail d'intérêt général ».

À noter :

Sur le plan des mesures de prévention-remédiation

a) Concernant les mesures internes à l'école :

La mesure la plus utilisée et la plus efficace est l'utilisation de « la ceinture ou clé de comportement ou « dispositif similaire » suivie pour l'efficacité des « programmes de développement des habiletés sociales » et des « élèves médiateurs ».

b) Pour ce qui est des aides EN externes à l'école :

La mesure la plus utilisée et la plus efficace est le recours au « psychologue scolaire » suivie de celui au « RASED » et à « l'IEN ».

c) Partenariat :

L'intervention la plus efficace est celle du « référent police » (1/3 des écoles) suivie de celles « des parents d'élèves » et de « la commune ».

À noter la faible efficacité du CMPP (peu accessible) et du référent justice (rare)

◆ Sur le 3^{ème} point concernant la citoyenneté républicaine à l'école, le sujet là aussi est particulièrement sensible puisque fortement clivant et en résonance avec des problèmes d'évolution de fond de la société française et des événements tragiques survenus récemment comme particulièrement l'assassinat de Samuel PATY. Ce travail apporte des éclairages qui sont inédits.

Si nous constatons que l'EMC est présente dans presque toutes les écoles élémentaires et sous une autre forme pour la majorité des écoles maternelles, il apparaît que l'un des axes essentiels de cet enseignement « la présentation et l'explication de la Charte de la laïcité » est absente dans 1 école sur 4 pour les élèves.

À ce constat s'ajoute celui d'une carence qui nous semble être un frein si ce n'est un obstacle au fonctionnement harmonieux de la communauté éducative et à l'école : celle de l'absence de la présentation et de l'explication de la Charte de la laïcité aux parents dans 4 écoles sur 10.

Signalons in fine, d'une part, que ce sont les parents des écoles maternelles et ceux des écoles Rep/Rep+ qui sont les moins nombreux à respecter le principe de laïcité de l'école et que, d'autre part, l'augmentation des violences verbales envers les directrices-directeurs est nettement moins importante dans les écoles où le pourcentage de parents respectant ce principe est le plus fort.

Au sujet de la formation à la laïcité des partenariats avec le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (MESRI), les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE) et les préfetures pourraient être recherchés selon la situation des écoles.

CONCLUSION

Le modeste mérite de cette étude dont l'initiative revient à la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale qui par la même répondait de façon directe à sa mission officielle « veiller aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école », est d'avoir permis l'émergence d'informations-communicées directement par les directrices et directeurs d'école- concernant un phénomène généralement méconnu, souvent occulté et parfois nié : la violence à l'école primaire.

Toutefois il nous paraît important de le resituer - afin de ne pas être réducteur et de mieux comprendre ses racines - dans l'évolution d'une frange de notre société pour qui la violence est un moyen de régulation sociale qui se substitue au dialogue – plus particulièrement envers les personnels détenteurs d'un statut conférant un « pouvoir public ». On constate d'une part, que le tabou de l'enseignant et de l'école est désormais tombé et, d'autre part, que la société des élèves n'est pas à l'abri de cette évolution sociale (perte des tabous et de la valeur de l'échange) fortement médiatisée.

Face à cette évolution mortifère pour l'École Publique et laïque, il est fondamental de se rappeler que l'École primaire est le premier et le plus efficace lieu de prévention de la violence et du vivre ensemble. Et pourtant cette école montre désormais elle-même des signes de fragilité.

Que ces résultats permettent aux différents responsables de notre système scolaire et à ses partenaires de considérer à sa juste dimension cette problématique qui doit, en priorité, reposer sur l'enseignement, la pratique à l'école des valeurs laïques et républicaines et toujours sur le pédagogique et l'éducatif.

ANNEXE 1

→Bibliographie sur les violences en milieu scolaire de Georges Fotinos

◆ **La Violence à l'école « État de la situation, analyse et recommandations »**

Georges FOTINOS. Rapport de l'IGEN au Ministre de l'Éducation nationale Documentation Française 1995

◆ **Une école sans violence ? De l'urgence à la maîtrise »**

Georges FOTINOS et Jacques FORTIN Hachette Éducation 2002

◆ **Le climat scolaire des Lycées et Collèges. Constat, analyse et propositions. »**

Georges FOTINOS MGEN /CASDEN/FAS 2005

◆ **Le climat des Écoles Primaires. Constat, analyse et propositions. »**

Georges FOTINOS MGEN / MAIF 2006

◆ **Violences et climat scolaire dans les établissements du second degré en France**

Enquête de victimation auprès des personnels de direction des Lycées et Collèges
Eric DEBARBIEUX et Georges FOTINOS Observatoire International de la Violence à l'École/CASDEN 2010

◆ **À l'école des enfants heureux...enfin presque**

(Enquête de victimation et climat scolaire auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires)
Eric DEBARBIEUX. Coordination de la recherche Eric DEBARBIEUX et Georges FOTINOS (7 équipes de chercheurs associés et DEPP/MEN). Rapport réalisé par l'Observatoire International de la violence à l'école pour UNICEF/France 2011

◆ **L'École entre bonheur et ras le bol**

Enquête de victimation et climat scolaire auprès des personnels de l'école maternelle et primaire
Eric DEBARBIEUX et Georges FOTINOS, Observatoire International de la Violence à l'école/FAS-USU et 2012

◆ **Le moral des Personnels de Direction des Lycées et Collèges**

Qualité de vie au travail, burnout, avenir professionnel CASDEN 2017

◆ **Le moral des directeurs d'école**

Qualité de vie au travail, burnout, avenir professionnel
Georges FOTINOS et José Mario HORENSTEIN. CASDEN 2018

◆ **Les Établissements et les Personnels de Direction de l'Académie de Lyon face à la violence en milieu scolaire.** Une étude académique à vocation nationale, Georges FOTINOS Rectorat de Lyon/CASDEN 2019

→Rapports

◆ **L'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires de l'enseignement public :**

État des lieux, avancées et perspectives Aziz JELLAB, Marc ROLLAND, Fabienne THIBAU-LÉVÊQUE, Christian WASSEMBERG, Inspecteurs généraux de l'Éducation, du Sport et de la Recherche. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et des Sports ; novembre 2019.

◆ **La Formation à la Citoyenneté.** Communication au Comité d'Évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Cours des comptes : Octobre 2021.

ANNEXE 2

CODE DE L'ÉDUCATION

SECTION V - LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Art.D.241-24 Les délégués départementaux de l'Éducation nationale sont désignés par circonscription d'inspection départementale pour visiter les écoles publiques et privées qui y sont installées.

Art.D.241-26 Les délégués départementaux sont désignés pour une période de 4 ans par l'Inspecteur d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale, après avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale.

Art.D.241-31 Les délégués départementaux de l'Éducation nationale communiquent aux inspecteurs de l'Éducation nationale et à la municipalité tous les renseignements utiles qu'ils ont pu obtenir lors de leur visite d'école.

Chaque délégué correspond avec les autorités locales auxquelles il doit adresser ses rapports pour tout ce qui regarde l'état des besoins de l'enseignement préélémentaire et élémentaire dans sa délégation.

Art.D.241-32 Les délégués départementaux peuvent être notamment consultés :

1° Sur la convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipements locaux que les communes doivent fournir pour la tenue de leurs écoles publiques.

2° Sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire, en particulier dans le domaine des activités périscolaires locales.

Art.D.241-33 La commune peut en outre consulter les délégués sur les problèmes pour lesquels elle estime utile d'avoir leur avis, en particulier sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures scolaires.

Art.D.241-34 Dans les écoles publiques, la visite des délégués départementaux de l'Éducation nationale porte notamment sur l'état des locaux, la sécurité, le chauffage et l'éclairage, le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement, sur l'hygiène, la fréquentation scolaire.

La fonction de délégué s'étend à tout ce qui touche à la vie scolaire, notamment aux centres de loisirs, aux transports, aux restaurants, aux bibliothèques et aux caisses des écoles. Le délégué exerce une mission d'incitation et de coordination. Il veille à faciliter les relations entre l'école et la municipalité.

Le délégué départemental de l'Éducation nationale ne formule pas d'appréciation sur les méthodes, ni sur l'organisation pédagogique de l'école. Les exercices de la classe peuvent continuer en sa présence. Les travaux d'élèves peuvent lui être présentés.

Art.D.241-35 Dans les écoles privées, la visite du délégué départemental de l'Éducation nationale porte sur les conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité. Il s'informe de la fréquentation scolaire.